



*REGLEMENT INTERIEUR
DU
FOOTBALL CLUB
LE RELECQ KERHUON*

CHARTE & REGLEMENT INTERIEUR

Signer une licence, c'est s'engager en tant que joueur, dirigeant, ou entraîneur à respecter l'Ethique du football en général et les règles particulières du club (définies par le comité directeur du Football Club Le Relecq Kerhuon).

Le football est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun représente le Club et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors.

DISPOSITIONS GENERALES

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié doit avoir :

- Pris connaissance et respecter le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs)
- Honoré la traditionnelle et obligatoire visite médicale
- Acquitté le montant de la cotisation, au moment de la demande de licence
- Un joueur non à jour de la cotisation ne pourra pas participer à une rencontre officielle.
- Pris connaissance des conditions d'assurance.

LE CLUB = LE ROLE DE CHACUN

❖ LE JOUEUR

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du Football dans un bon état d'esprit et dans le respect des règles élémentaires de la vie sportive et associative.

Il est tenu de :

- Participer aux entraînements et d'en respecter les horaires
- Honorer les convocations aux matchs et d'en respecter les horaires. En cas d'empêchement il doit en avertir l'entraîneur le plus rapidement possible
- Accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants
- Respecter les arbitres, les adversaires et ses coéquipiers, les spectateurs
- Respecter le matériel, les locaux du club ainsi que des autres club
- Pour les catégories U15 à Seniors, accepter d'arbitrer des équipes jeunes à effectif réduit
- Participer au maximum à la vie de l'association (tournois, réunions, festivités ...).

❖ L'ENTRAINEUR / EDUCATEUR

Il a pour tâche la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects, préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe.

Le rôle de l'entraîneur ou de l'éducateur :

- Choisi par le Comité Directeur pour ses compétences techniques et ses aptitudes, l'entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne

➤ Il doit être par son comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité

➤ Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux, le matériel mis à sa disposition et de rendre aussi propre que possible ces derniers et de quitter les locaux en ayant pris soin de fermer tout ce qui a été ouvert.

❖ LE DIRIGEANT

Il est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.

Au cours des matchs et des entraînements, il épaulé l'entraîneur ou l'éducateur, mais n'intervient pas dans le management de l'équipe.

Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.

❖ LES PARENTS

L'Ecole de Football n'est ni une garderie ni un lieu de consommation sportive.

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.

La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.

Les parents doivent :

➤ Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements et des matchs. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent et/ou que la rencontre sportive a bien lieu.

➤ Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs.

➤ Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard.

- En cas de retard, préciser à l'enfant de les attendre dans l'enceinte du club.
- Informer l'encadrement quand vous récupérez votre enfant à l'issue de l'entraînement ou du match.
- Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.

Pour les rencontres à l'extérieur :

- Accompagner l'équipe le plus souvent possible et/ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ
- Fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange propre ainsi qu'une paire de chaussures (*les chaussures à crampons sont interdites dans les véhicules des accompagnateurs*).

ESPRIT SPORTIF & FAIR-PLAY

En tout lieu et toutes circonstances, tout licencié du Football Club Le Relecq Kerhuon en est le représentant. Il lui appartient d'avoir un comportement irréprochable.

Toutes entraves au bon fonctionnement du club, toute faute dûment constatée (vol, indiscipline ...) seront sanctionnées par un avertissement, une suspension voire une exclusion. Dans ce dernier cas la licence ne sera pas remboursée.

La décision pourra être prise par le responsable direct qui en fera part au Comité Directeur. Celle-ci statuera sur le ou les sanctions à prendre.

Tout carton pris (jaune ou rouge), par un licencié dans les catégories U15 à Seniors, pour contestation d'arbitrage ou pour agression verbale ou physique envers un adversaire ou un arbitre sera convoqué, à la demande de la commission sportive, pour arbitrer une équipe jeune à effectif réduit.

AUTORISATION DE QUITTER LE CLUB

(Lettre de sortie)

Elle pourra être accordée exceptionnellement si l'adhérent est à jour de sa cotisation et qu'il mute pour un club de niveau supérieur ou en cas de déménagement. Toute autre situation sera examinée par le Comité Directeur qui tranchera.

La lettre de sortie ne constitue ni un dû, ni une obligation.

DROIT A L'IMAGE

Le club peut être amené à faire des photos d'équipes ou d'action de jeux, pour son calendrier, son site Internet, ou autres supports d'informations. Pour cela sans avis contraire, nous considérons avoir votre autorisation.

LA VIE DU CLUB

La vie du club ne s'arrête pas aux matchs et aux entraînements. Pour permettre de développer un projet éducatif, sportif ambitieux, pour garder et améliorer la convivialité au sein du club, nous demandons à chaque membre (joueurs, éducateurs, dirigeants et parents) de participer au minimum aux différentes manifestations du club proposées tout au long de l'année sportive.

Tous parents ou tous joueurs voulant s'investir dans le club, comme dirigeant d'une catégorie, arbitre lors d'une rencontre, sera le bienvenu dans notre club, n'hésitez pas à nous rejoindre.

LES DIRIGEANTS SONT BENEVOLES et donnent de leur temps pour vous et vos enfants.

Merci de nous respecter, comme nous devons vous respecter.

Football Club Le Relecq Kerhuon

« ENSEMBLE POUR UN ESPRIT CLUB »

Toute adhésion d'un licencié au club équivaut à une adhésion au présent règlement et un engagement à le respecter.

Il a valeur de contrat passé volontairement entre lui et le club.

Nom et prénom de l'adhérent :

.....

Fait à : Le :

Lu et approuvé,

Le président,

Le Co Président,

Le Joueur (pour le Joueur mineur : le représentant légal et le Joueur),

L'Éducateur, Le Dirigeant,